SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le 20 octobre 2026 à 19 h 00, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Véronique Bossé, Claudine Marquis et Christiane Roy, les conseillers Messieurs Yves Gagné et Gabriel Rafih, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Madame Claudie Levasseur, directrice générale, assiste à la présente séance.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

2.- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Comme tous les membres du conseil municipal ont dûment été convoqués, les membres présents renoncent, conformément aux dispositions de l'article 157 du *Code municipal*, à l'avis de convocation.

Leurs signatures apparaissant ci-dessous confirment ce consentement.

Madame Véronique Bossé — Madame Claudine Marquis

Madame Christiane Roy — Monsieur Yves Gagné

Monsieur Gabriel Rafih — Monsieur Claude H Pelletier

Madame Thérèse Beauregard

26-10-215

3.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Bleue soit le suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Engagement relatif à l'émission d'une lettre de garantie

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-216 **4.- Engagement relatif à l'émission d'une lettre de garantie**

ATTENDU QUE la directrice générale et le maire peuvent être appelés à agir dans divers dossiers concernant et se rapportant à la Municipalité ;

ATTENDU QU'il peut arriver au cours de leur mandat que la directrice générale et le maire soient dans l'obligation de signer divers documents pour le compte de la Municipalité ;

Il est proposé par la conseillère Madame Thérèse Beauregard que la directrice générale, Madame Claudie Levasseur et que le maire, Monsieur Claude H. Pelletier soient par la présente autorisée et mandater à agir pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Bleue dans le dossier d'Harnois Énergies pour Le 160 et à signer la lettre de garantie de la caisse Desjardins pour un montant de 35 000 $.

QUE le conseil municipal autorise et mandate Madame Claudie Levasseur, directrice générale et Monsieur Claude H. Pelletier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Bleue, tous documents requérant la signature d'un officier municipal dans le dossier d'Harnois Énergies.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune nouvelle question n'est formulée à la suite des précédents échanges.

7.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18 h 45, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est levée.

Directrice générale Maire